

## **Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 3 FEVRIER 2025 à 18h30**

Présents : BRUN Yves – LEGRAND Aline – FRUCHART Didier – DELPLANQUE Sandrine – MACIEJEWSKI Marie-Laure – Edwige VALDEGAMBERI – MEURISSE Jocelyne – DUEZ Cédric – HYPOLITE-LEBAS Régine – LEBLOND Céline - DUMONT Eric – LELIEVRE Eric – MORET Valérie – DUMIOT Jacques-Emmanuel – DEROCH Pascal – MONDOT Monique – CLIN Bruno.

Absents excusés : BALITOUT Jacqueline – LEQUEUX Jean-Bernard.

Absents : SYLLEBRANQUE Magali, LALOUS Christophe.

Monsieur DEROCH Pascal a été élu **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal la possibilité d'ajouter une délibération qui ne pourra être soumise à la prochaine réunion du fait d'un problème de calendrier. L'ensemble des documents ont déjà été transmis par courrier à chaque conseiller municipal pour une prise de connaissance de l'objet de la délibération. Cette délibération sera en point 7.

Aucune objection de la part des conseillers municipaux.

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 9 DECEMBRE 2024**

Le Procès-verbal du conseil municipal est adopté à la majorité des membres du conseil présents le 09/12/2024.

Madame VALDEGAMBERI Edwige émet un commentaire concernant le recensement. Pourquoi sur la délibération un salaire pour chaque agent alors que lors de la réunion du conseil aucun montant n'a été mentionné ? Il lui est répondu qu'au moment de la réunion et encore aujourd'hui aucun montant n'a été communiqué par l'INSEE. Ce sont les traitements fixés lors du dernier recensement qui ont été repris.

Il fallait que ces mentions apparaissent dans la délibération afin que l'INSEE valide le dossier.

A ce jour, aucune information concernant le montant de la subvention par l'INSEE n'est connue.

Autre question : Pourquoi autant d'agents recenseurs pour Athies-sous-Laon ? C'est l'INSEE qui définit le nombre d'agents en fonction du nombre de foyers dans la commune.

### **SUBVENTION 2024 AU C.C.A.S**

**Délibération 1** : Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) est la structure communale qui anime une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Chaque année, la Commune apporte une subvention d'équilibre à cet Etablissement Public.

Il vous est proposé d'octroyer au CCAS une subvention de

18 000 € au titre de l'année 2024 qui contribuera, entre autres, au financement d'une partie des charges liées aux actions pour les Anciens.

Au vu des éléments ci-dessus, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE :

- D'attribuer au titre de l'année 2024 la somme de 18 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

### **ACTUALISATION DES TARIFS 2025 ; MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 9/12/2024**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par courrier du 19 décembre dernier, le contrôle de la légalité des actes des collectivités a demandé que la délibération du 9 décembre 2024 relative aux tarifs communaux 2025 soit modifiée lors d'une prochaine réunion de conseil municipal. En effet, le conseil municipal a décidé le 9 décembre dernier d'un principe de gratuité pour l'occupation à la journée de la salle de l'avenir pour les habitants de la commune.

Or les tarifs d'occupation constituent des redevances d'occupation du domaine public. Conformément à l'article L2125-1 du code de la propriété des personnes publiques ((CG3C), cette occupation est en principe à titre onéreux.

La gratuité peut bénéficier aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général. De même, des modulations tarifaires peuvent être apportées, à condition, sauf si elles relèvent de la loi, qu'elles résultent soit d'une différence de situation appréciable entre les usagers par rapport au service, sous réserve que la différence de traitement soit en lien avec la différence de situation, soit d'une nécessité d'intérêt général en rapport avec les conditions d'exploitation du service. Il ne peut donc pas être proposé l'occupation d'une salle à titre gratuit.

Délibération : Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **DECIDE** :

De réviser et fixer les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 comme suit :

Salle des fêtes	Habitants week-end	350,00 €	
	Extérieurs week-end	540,00 €	
	Habitants journée	115,00 €	
	Extérieurs journée	245,00 €	
	Location vaisselle	50,00 €	
	Caution électroménager	100,00 €	
	Caution salle	350,00 €	
	Caution sono pour les associations	500,00 €	
Salle de l'avenir	Journée extérieurs	40,00 €	
	Journée habitants	20,00 €	
	Week-end Habitants	70,00 €	
	Extérieurs	80,00 €	
	Location chaise habitants	0,70 €	
	Location chaise extérieurs	1,10 €	
	Location table habitants	2,45 €	
	Location table extérieurs	3,10 €	
Emplacement forain	m <sup>2</sup>	0,87 €	
	Ordures ménagères	10,00 €	
	pour le week-end	Par caravane	13,00 €
Droit de place	La journée	70,00 €	
	Kiosque pizza le mois	247,00 €	
	Commerce ambulant la journée	13,00 €	
Cimetière	Concession	15 ans	184,00 €
		30 ans	373,00 €
		50 ans	487,00 €
	Colombarium	15 ans	350,00 €
		30 ans	700,00 €
		50 ans	1 050,00 €
	Cavurne	15 ans	95,00 €
		30 ans	200,00 €
		50 ans	239,00 €

<b>Ecole</b>	<b>Garderie</b>	<b>1/2 heure Quotient CAF &gt; 700</b>	<b>1,00 €</b>
		<b>½ heure quotient CAF &lt; 700</b>	<b>0,90 €</b>
		<b>Goûter</b>	<b>1,00 €</b>
	<b>Cantine</b>	<b>le repas quotient familiale - de 700</b>	<b>5,00 €</b>
		<b>le repas quotient familiale + de 700</b>	<b>5,50 €</b>

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF A.P.V POUR LA REFECTION DES RUES EDOUARD HERRIOT ET JOLLIOT CURIE**

Monsieur le Maire indique que les rues Edouard HERRIOT et Jolliot CURIE sont deux rues dégradées du lotissement de « la palette » construit dans les années 1965. Deux dossiers transmis afin d’obtenir au moins le soutien pour l’un des deux sachant que la priorité est la rue Edouard HERRIOT.

Madame LEBLOND Céline demande si une politique de stationnement sera mise en place dans ce quartier et essentiellement dans la rue Jean JAURES, où il devient compliqué de sortir de chez soi en voiture en toute sécurité. Le problème de place de parking et le manque de signalisation font que la circulation est compliquée. A ceci s’ajoute le fait que des voitures remontent le sens interdit de ladite rue, sans parler de la vitesse excessive. Le stationnement est à réfléchir.

**Délibération** : Dans le cadre de l’élaboration du programme de travaux sur les voies communales subventionnées par le Conseil Départemental au titre du dispositif Aisne Partenariat Voirie, il convient d’établir la liste des travaux proposés pour 2025.

Le Conseil Municipal à l’unanimité des membres présents :

- ♦ Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du programme Aisne Partenariat Voirie de l’année 2025 pour les travaux suivants :

Nature des travaux	Appellation et N° de la voie	Longueur	Montant de l’opération TTC	Montant de l’opération HT	Subvention attendue
Voirie	VC rue Edouard HERRIOT	600 ml	32 142 €	26785 €	40 %

- ♦ S’engage :
  - ✓ à affecter ces travaux d’un montant de 32 142 € TTC sur le budget communal,
  - ✓ à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

**Délibération** : Dans le cadre de l’élaboration du programme de travaux sur les voies communales subventionnées par le Conseil Départemental au titre du dispositif Aisne Partenariat Voirie, il convient d’établir la liste des travaux proposés pour 2025.

Le Conseil Municipal à l’unanimité des membres présents :

- ♦ Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du programme Aisne Partenariat Voirie de l’année 2025 pour les travaux suivants :

Nature des travaux	Appellation et N° de la voie	Longueur	Montant de l’opération TTC	Montant de l’opération HT	Subvention attendue
Voirie	VC rue Jolliot et Marie CURIE	400 ml	22 432.80 €	18 694 €	40 %

- ♦ S'engage :
- ✓ à affecter ces travaux d'un montant de 22 432.80 € TTC sur le budget communal,
- ✓ à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

### **USEDA : RENOVATION D'UN MAT ACCIDENTE ROUTE DE BRUYERES ; RENOVATION DE 3 POINTS LUMINEUX RUE DU CHATEAU D'EAU**

Monsieur le Maire indique :

Qu'un candélabre situé après le passage à niveau et avant le rond-point de la RD 1044, a été détérioré sans tiers déclaré. Il faut tout remplacer même la chaise. Un dossier auprès de notre assurance a été rédigé.

Monsieur LELIEVRE Eric, indique que c'est le Département qui mis en place l'éclairage public du rond-point jusqu'au restaurant BATTEUX puis l'a rétrocédé à la commune. Il se demande si la commune aurait pu refuser cette rétrocession car ce n'est pas la première fois que la commune prend en charge des réparations ou changements de mâts.

Que dans la rue du château d'eau au niveau des habitations de Monsieur LACOUR et Monsieur BASQUIN subsiste un point noir. Il faudrait rénover 3 mâts. La décision de ce soir permettra de prendre rang pour 2026 auprès de l'USEDA.

Monsieur LELIEVRE Eric demande s'il ne serait pas plus judicieux d'installer un point lumineux en bas de la mairie au-dessus du passage piéton qui est dans le noir au lieu de 3 points lumineux rue du château d'eau. C'est un endroit dangereux.

Monsieur CLIN Bruno précise qu'il faudrait des éclairages LEDS au niveau des passages piétons.

Monsieur LELIEVRE Eric indique que dans la rue de LAON il y a souvent des disjonctions et des lumières LEDS qui n'éclairent plus. Ce doit être un problème d'origine.

**Délibération** : Le Maire rappelle :

Conformément à l'article L812-3 à 5 du code de la fonction publique précisant que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la Commune au Centre de Gestion.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- ✓ D'adhérer au service de Prévention et Santé au Travail du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

### **POINT SUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR LA COMMUNE**

Monsieur Le Maire indique aux membres du Conseil que pour ce projet 80 % de subventions ont été obtenus dont 50 % au titre de la D.E.T.R (Etat) et 30 % au titre de la Région Hauts de France. Sur un montant Hors Taxe de 93 199.24 €, 74 558.62 € pourront être versés.

Pour rappel, ce projet concerne l'installation de 15 caméras avec un système raccordé en Mairie.

### **POINT SUR L'ALSH DE L'ETE**

Monsieur le Maire cède la parole à madame LEGRAND Aline, Adjointe.

Très bonne fréquentation sur les 2 mois.

En juillet la 1<sup>ère</sup> semaine, 40 enfants inscrits ; la 2<sup>ème</sup> 43 et la 3<sup>ème</sup> 41. Pour le mois d'août, 33 enfants inscrits la 1<sup>ère</sup> semaine ; 32 la 2<sup>ème</sup> et 27 pour la dernière semaine.

Le thème de cet été était « **Les Jeux sous toutes ses formes** ».

Les sorties proposées :

[Au mois de Juillet](#)

- Les Hortillonnages à AMIENS,
  - Les Arts de la Grimpe à REIMS,
  - La mer des sables,
  - Passage de la flamme Olympique à Axo Plage.
  - Une sortie vélo pour 18 enfants encadrée par 3 bénévoles du Club cyclo a été proposée.
  - Des initiations gratuites de Judo et Tennis ont été proposées par les clubs d'Athies.
  - [Au mois d'Août](#)
  - Grinyland à Sept-Saulx,
  - Zoo de Maubeuge,
  - Center Parc.
- Deux mini-camps ont été organisés au Stade avec la participation de 20 grands et 7 petits.  
A la fin du mois de juillet, un moment convivial a été organisé avec les Parents.  
Une petite fête avec des chants et des danses a été proposée pour clôturer l'A.L.S.H en août.

## **POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LEGRAND Aline, Adjointe déléguée aux affaires scolaires.

L'école maternelle compte 4 classes et accueille 96 élèves.

L'école élémentaire compte 7 classes et accueille 146 élèves.

L'équipe pédagogique reste en grande partie inchangée.

## **Informations diverses :**

Monsieur FRUCHART Didier indique :

- Qu'une réunion de sa commission est prévue le 18 septembre. Les sujets abordés seront l'organisation du Concert Rock le 5 octobre à la salle des fêtes ; la Bourse aux oiseaux le 12 octobre à la salle de l'avenir, le choix des jouets pour les élèves de maternelle et le choix des chocolats.
- Qu'une rencontre avec les associations est prévue le 20 septembre pour mettre en place le calendrier des réservations de la salle des fêtes. Cette réunion permettra d'obtenir les dates des Assemblées générales des Associations ainsi que le programme des Séniors et faire le point sur l'utilisation par les Associations de la salle polyvalente et la salle de l'avenir.

Madame DELPLANQUE Sandrine informe :

- Que le 21 septembre aura lieu la marche des Elus. Une inscription commune serait souhaitée.
- Que 878 vues ont été comptabilisées pour le Tennis, 1039 vues pour le vide grenier organisé par le C.S.O.A, 1127 vues pour le programme du 14 Juillet, 788 vues pour la parution des photos de la cérémonie du 14 juillet, 1253 vues pour les portes ouvertes du Tennis club, 2038 vues pour la foire à l'oignon, 709 vues pour le programme de l'ALSH de juillet et 813 vues pour celui du mois d'août, 1872 vues pour les 100 ans de Madame HARAULT.
- Qu'une parution du Flash'info est prévue fin septembre,
- Pour Octobre Rose, le CSOA organisera un match. Quant aux clubs de Badmington, de Gym, de Judo et les Séniors, une manifestation est prévue le vendredi 25 octobre.

Les membres de l'Association Anim'Athies invite le conseil municipal à participer à la cérémonie d'ouverture de la Foire à l'oignon, dimanche 15 septembre à 11 heures.

La séance est levée à 19 H 30.